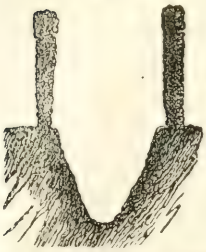
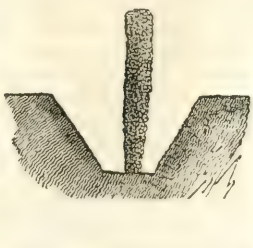
Fig. 518. Fig. 519.





On voit des fossés dont le fond est garni entièrement de ronces (*Rubus vulgaris*), et autres bois épineux qui remplissent toute la capacité de ce fossé. Enfin, les haies et les fossés se combinent, pour la défense, d'un grand nombre de manières, suivant les lieux et les circonstances, ou plutôt, souvent, selon le caprice du propriétaire.

Quelquefois la propriété étant défendue par un double fossé, on plante entièrement le terrain qui se trouve entre ces fossés en bois feuillus de diverse nature ; cette haie est ordinairement destinée à l'exploitation. Dans le *pays de Caux* et dans plusieurs départemens où cette clôture est souvent employée, au milieu du terrain planté on voit presque toujours une ligne d'arbres à haute tige, tels que chênes, frênes, etc., quelquefois réservés avec soin comme destinés à fournir du bois de charpente, et quelquefois étêtés à la hauteur de 5 à 6 mètres, pour être élagués périodiquement lors de l'exploitation de la haie, dont ils augmentent le produit.

Outre la défense à laquelle elles contribuent, ces plantations ont encore l'avantage d'abriter les vergers contre la fureur des vents, ce qui leur a fait donner dans quelques lieux la dénomination de *brise-vents*.

Clôtures composées en haie vive et muraille. — On place souvent *au haut d'un mur de terrasse*, en dedans de la propriété dont ce mur forme la clôture, une haie vive que l'on maintient à la hauteur de 1 mètre, afin que tout en augmentant la défense, elle ne porte point obstacle à la vue de la campagne.

Enfin, on place quelquefois *en dehors d'un mur de clôture* une haie de bois épineux pour en défendre l'approche et augmenter ainsi la difficulté qu'on aurait à le franchir.

Il arrive encore que l'on plante en manière de palissade une haie vive *contre le mur, en dedans de l'enclos*, pour en changer l'aspect et le rendre plus agréable.

Section iv. — *Des barrières et passages.*

Une clôture ne serait pas complète si l'espace réservé pour y entrer et y introduire les instrumens aratoires, le bétail ou les animaux nécessaires à l'exploitation, ne devait aussi être fermé. Cette fermeture a lieu ordinairement au moyen de *grilles en fer*, de *portes* ou de *barrières en bois*. Nous ne parlerons pas des premières et des secondes, qui ne conviennent pas aux simples constructions rurales, ou qui appartiennent à l'architecture dont il sera traité ailleurs.

Les *barrières-portes*, ou susceptibles de s'ouvrir et de se fermer, sont appendues à des poteaux en bois (*fig.* 520) ou à une sorte de pilastre élevé à cet effet en maçonnerie d'un seul côté (*fig.* 521), ou de chaque côté du chemin (*fig.* 522 et 523).

Fig. 520. Fig. 521.



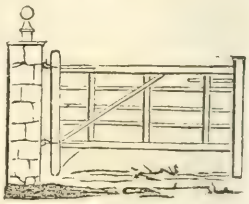
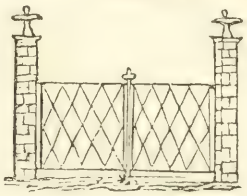
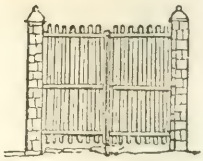


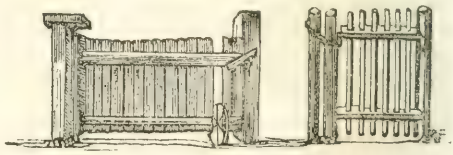
Fig. 522. Fig. 523.





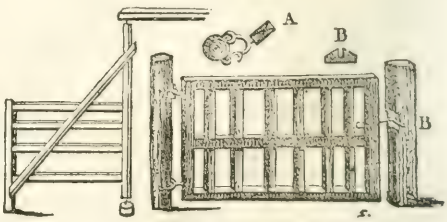
Pour toutes les clôtures les plus ordinaires, ces fermetures se font quelquefois au moyen de *barrières à 2 vanteaux* (*fig.* 522 et 523), et plus vent au moyen de constructions rustiques en forme de claies, ou consistant en un cadre de bois sur lequel on attache des planches ou des lattes en manière de palis. Ces portes ou barrières sont suspendues par des gonds fixés dans des poteaux, et quelquefois même à 2 baliveaux plantés exprès (*fig.* 524 et *fig.* 525).

Fig. 524. Fig. 525.



Dans ces barrières il est essentiel, pour la commodité du passage, de combiner la pose des gonds et la fermeture, de façon qu'on puisse entrer ou sortir, toujours en poussant la barrière devant soi, comme dans celles représentées (*fig.* 526 et *fig.* 527).

Fig. 526. Fig. 527.



On se sert encore souvent, dans les domaines ruraux, de *barrières fixes*, susceptibles de se déplacer, mais non pas de s'ouvrir ou de se fermer comme des portes ; telles sont celles représentées (*fig.* 528 et *fig.* 529). Il est essentiel que les piquets qui les soutiennent soient bien pointus et charbonnés, pour qu'on